

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00479 Numéro SIREN : 828 721 225 Nom ou dénomination : A.P.S. THERMIQUE
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/011464

Désignation de l'entreprise SASU A.P.S. THERMIQUE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 4 rue des Monettes

26320 ST MARCEL LES VALENCE

Numéro SIRET *

8 2 8 7 2 1 2 2 5 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 0 3 2 0 2 1</u>	<u>3 1 0 3 2 0 2 0</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	17 868	13 104
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	17 868	13 104
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	6 040	6 040
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	3 076	3 076
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	3 697	3 697
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	36 463	37 069
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 759	1 620
	Total II	096	098	51 033	46 717
Total général (I+II)		110	112	68 902	54 846
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	5 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		500	500
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	17 142	4 499
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		8 056	22 643
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		30 698	32 642
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		8 827	11 851
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		8 224	5 104
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	3 227	8 048
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		25 099	22 204
	Total général (I + II + III)	180		55 797	54 846
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 20..

Page 19

Formulaire obligatoire article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise SASU A.P.S. THERMIQUE

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 0 3 2 0 2 1Exercice N-1 clos le
13 1 0 3 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210		
Production vendue	biens	215	214		
	services *	217	218	75 495	80 567
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226	3 000	
Autres produits			230	16	2 694
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		232	78 511	83 261
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	29 763	31 182
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(2 875)	(678)
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	18 399	21 436
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	757	565
Rémunérations du personnel *			250	15 781	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	4 315	
Dotations aux amortissements *			254	3 365	3 854
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)		262	5	21
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)				
Total des charges d'exploitation	(II)		264	69 510	56 380
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	9 001	26 880
Produits financiers	(III)		280		
Produits exceptionnels	(IV)		290		
Charges financières	(V)		294	53	83
Charges exceptionnelles	(VI)		300		135
Impôts sur les bénéfices *	(VII)		306	892	4 020
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	8 056	22 643
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 056	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles *			322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	892	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprise nouvelles (44 septies) 986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44 septies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 septies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies) 991			
Dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septidécies) 993			3 000
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	5 948	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	5 948	372

G.D

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 55 797.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 75 495.03 Euros et dégageant un bénéfice de 8 056.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Contexte de la crise sanitaire :

La crise sanitaire liée au Covid-19 s'est aggravée en mars 2020 et a contraint la France et de nombreux autres pays en Europe et dans le monde à prendre des mesures de confinement de la population, de restriction des activités non essentielles et de limitation des échanges, toujours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Ces circonstances entraînent une forte baisse de l'activité économique globale et des entreprises.

Parallèlement, le Gouvernement français et les institutions bancaires ont mis en œuvre des mesures de soutien à l'économie et aux entreprises, notamment des délais de paiement d'échéances fiscales et sociales, le report d'échéances bancaires, une augmentation de l'indemnisation de chômage partiel et des crédits bancaires garantis par l'Etat.

Effets sur l'activité de la société :

L'activité 2020 a été ralentie. Cette diminution est essentiellement liée à la première période de confinement où l'activité a été perturbée.

Des coûts complémentaires ont été nécessaires afin d'équiper l'établissement, de façon à garantir la sécurité du personnel et de la clientèle.

Mesures mises en place par la société :

Afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire la société a mis en place les principales mesures suivantes :

- demande du fonds de solidarité : 3 000 €

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)



ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 147		
Matériel de transport	14 138		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 583		
TOTAL	17 868		
TOTAL GENERAL	17 868		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 147	2 147
Matériel de transport			14 138	14 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 583	1 583
TOTAL			17 868	17 868
TOTAL GENERAL			17 868	17 868

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 121	498		1 619
Matériel de transport	7 074	2 828		9 902
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 544	39		1 583
TOTAL	9 739	3 365		13 104
TOTAL GENERAL	9 739	3 365		13 104

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	498				
Matériel de transport	2 828				
Matériel de bureau informatique mobilier	39				
TOTAL	3 365				
TOTAL GENERAL	3 365				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	3 076	3 076	
Impôts sur les bénéfices	3 128	3 128	
Taxe sur la valeur ajoutée	569	569	
Charges constatées d'avance	1 759	1 759	
TOTAL	8 531	8 531	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6	6		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 820	8 820		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 224	8 224		
Personnel et comptes rattachés	2 421	2 421		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 086	2 086		
Taxe sur la valeur ajoutée	287	287		
Autres impôts taxes et assimilés	27	27		
Groupe et associés	3 227	3 227		
TOTAL	25 099	25 099		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 022			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 368
Dettes fiscales et sociales	568
Total	1 942

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 759
Total	1 759

APS THERMIQUE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital : 5000 €
Siège social : 4 rue des Monettes
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
RCS ROMANS SUR ISERE : 828 721 225

**RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021 ET VOTEE**

L'associé approuve et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 de 8 056 € de la manière suivante :

- Dotation au poste « autres réserves » pour un montant de 3 056 €
- Dotation à titre de dividendes pour un montant de 5 000 €

Il est ici rappelé :

1) les distributions de dividendes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
01/04/2019 au 31/03/2020	10 000	0
01/04/2018 au 31/03/2019	0	0
29/03/2017 au 31/03/2018	0	0

2) informations

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « FLAT TAX ») de 30 %, soit 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12.8 % -CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant –dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé à l'associé que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater de Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

A Saint Marcel les Valence, le 30/09/2021,

Le président

Société A.P.S. Thermique

4 rue des Monettes

26320 Saint-Marcel-lès-Valence

Tél. 06 75 48 03 60

Siret : 828 721 225 00013

APS THERMIQUE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital : 5000 €
Siège social : 4 rue des Monettes
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
RCS ROMANS SUR ISERE : 828 721 225

RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 de 8 056 € de la manière suivante :

- Dotation au poste « autres réserves » pour un montant de 3 056 €
- Dotation à titre de dividendes pour un montant de 5 000 €

Il est ici rappelé :

1) Les distributions de dividendes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués
01/04/2019 au 31/03/2020	10 000	0
01/04/2018 au 31/03/2019	0	0
29/03/2017 au 31/03/2018	0	0

2) informations

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « FLAT TAX ») de 30 %, soit 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12.8 % -CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant –dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé à l'associé que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater de Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Société A.P.S. Thermique
4 rue des Monettes
26320 Saint-Marcel-les-Valence
Tél. 06/75 48 03 60
Siret : 828 721 225 00013